



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Eure-et-Loir

**Division des Personnels  
enseignants du 1er degré**

**Service Académique de la Gestion  
Individuelle des Personnels des Ecoles**

**SAGIPE 37**

Affaire suivie par :

Céline LECOMTE

Tél : 02 36 15 10 77

Mél : celine.lecomte@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République  
28019 Chartres Cedex

Chartres, le 29 juin 2022

La Directrice académique des services de l'Éducation  
nationale d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles  
SAGIPE stagiaires lauréats du CRPE session 2022

**Objet: Prise en charge administrative et financière – Rentrée scolaire 2022**

Suite à votre admission au CRPE session 2022, vous êtes affecté(e) dans le département de l'Indre et Loire. Vous trouverez sur le site de la DSDEN d'Eure et Loir (<http://ac-orleans-tours.fr/dsden28/personnels/> – SAGIPE, tous les documents utiles à votre prise en charge administrative et financière par le service académique de la gestion individuelle des personnels enseignants du 1er degré public.

Les documents devront être retournés au SAGIPE37 pour le **15 juillet 2022** avec les pièces justificatives, de préférence par voie dématérialisée, et en un seul fichier au format pdf (pas de fichier zippé). J'attire votre attention sur l'importance pour vous de respecter scrupuleusement les délais de retour de ces documents car votre rémunération en dépend.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice Académique responsable du SAGIPE,  
et par délégation,  
La Chargée de mission

Floriane DUGUET